



SNUipp/FSU 62

16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62

C.A.P.D. du 2 septembre 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour valider les dernières affectations de cette nouvelle rentrée. Certains enseignants de notre département n'ont pris connaissance de leur affectation que très tardivement. D'autres, en surnombre, s'interrogent encore sur le lieu sur lequel ils vont être affectés, leur niveau de classe, l'équipe qu'ils pourraient intégrer...et comment ils vont pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle (mode de garde, transport...). Beaucoup aimeraient pouvoir préparer, anticiper mais difficile dans ce cas de figure. Cela génère inquiétude et stress.

Le SNUipp-FSU 62 est déjà intervenu à plusieurs reprises à ce sujet.

De même, les diverses affectations amenant à des quotités diverses en surnombre (8%, 1 %, etc.) posent question. Comment cela va t'il se traduire réellement sur le terrain, sur le temps d'enseignement et sur les 108h, sans entraîner une annualisation du temps de travail ou des « situations absurdes ». Sans compter que cela ne va pas faciliter le travail en équipe.

Par ailleurs, des personnels, souvent de jeunes collègues, se retrouvent sur différents services partagés, souvent très complexes à gérer, notamment sur des structures spécialisées avec des fonctionnements et des obligations de service très différents.

Le SNUipp-FSU souhaite que ces questions soient davantage approfondies lors du prochain groupe de travail sur les règles du mouvement.

Nous demandons à revoir les critères d'affectation au 2nd temps du mouvement afin que cela soit plus transparent et plus équitable pour tous les personnels. Nous réclamons d'ailleurs un 2nd temps du mouvement informatisé. Par ailleurs, nous souhaiterions, lors de ce groupe de travail, établir une méthodologie sur les critères et la vérification des affectations.

D'autres collègues encore se demandent comment ils vont tenir toute l'année en parcourant chaque jour un long trajet pour rejoindre leur lieu de travail et en grevant leur salaire de frais de déplacement non remboursés.

Enfin, concernant les permutations, nombre de personnels seront encore séparés de leur conjoint, de leur famille, et cela dure parfois depuis plusieurs années.

Que ce soit pour le mouvement intra ou le mouvement inter départemental, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que le droit à mobilité soit respecté.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU mettront tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail et préserver les droits des personnels dans la transparence et l'équité.